



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES A LAGHOUAT
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES A LAGHOUAT
RECETTE DES DOUANES DE LAGHOUAT

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le Mardi **13 Novembre 2018** à partir de **09:00 h**, au siège de la **Recette des Douanes de Laghouat** à la vente aux enchères publiques de **36** lots consistant en :

Désignation des Marchandises	
➤ Effets Vestimentaires Divers	➤ Camions
➤ Divers artisanats en cuivre	➤ Véhicules

Conditions de Vente

- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant en espèce ou par chèque certifié.
- Les frais d'enregistrement et d'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicateurs.
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- Les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls.
- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des Douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- Les adjudicateurs doivent se munir d'une copie de leur Registre de Commerce faisant ressortir que l'activité exercée à un rapport avec la nature des marchandises proposées à la vente.
- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

Le Receveur des Douanes Laghouat